BUTLER BUREAU
PERSONNEL POUR DE HAUTES EXIGENCES

1. CONDITIONS GÉNÉRALES DE RECRUTEMENT ET SÉLECTION

Services
BUTLER BUREAU conseille ses clients ("Mandants") dans la recherche et la sélection de personnel et fournit des services privés conformément à la description du profil recherché fournie par le mandant. La description du profil recherché servant de base à l'offre d'emploi fait partie intégrante du présent contrat et doit être remplie dans son intégralité. Des modifications ultérieures au profil recherché ne sont pas possibles, sauf s'il s'agit d'ajustements ou d'adaptations mineurs que BUTLER BUREAU a acceptés et qui ont été convenus par écrit. Ces modifications seront facturées par BUTLER BUREAU en fonction du temps investi et des éventuelles dépenses.

Général
Les frais de déplacement des candidats et/ou des employés du BUTLER BUREAU (pour les déplacements en dehors de Vienne, région de Vienne) seront facturés séparément. Si, à la suite d'un contrat de recherche pour un poste, plus d'un employé proposé par BUTLER BUREAU est recruté ou employé par la suite, les honoraires pour le deuxième employé et tous les autres s'élèvent à 12 % du salaire brut annuel.
Dans la mesure du possible, nous utilisons les bases de données et les plates-formes Internet à notre disposition pour le recrutement de personnel. Si nous ne trouvons aucun candidat approprié dans notre base de données, nous prenons la liberté de placer une annonce sur une plateforme payante. Les coûts des annonces d'emploi sont facturés séparément par nos soins.
Les honoraires (compte tenu du (des) paiement(s) partiel(s) effectué(s) lors de la commande) sont dus dès l'établissement d'une relation de service, de travail ou d'une autre relation contractuelle avec le candidat présenté par BUTLER BUREAU, mais au plus tard le premier jour de l'emploi du candidat chez le client ou chez un tiers dans la sphère d'influence du client ou imputable au client.
Il en va de même si le client ne coopère pas comme requis, notamment en ne répondant pas à la présentation des candidats ou à d'autres communications de BUTLER BUREAU dans un délai raisonnable de 14 jours. Dans ce cas, BUTLER BUREAU a le droit de cesser la prestation de services et de facturer la totalité des frais qui seraient dus pour le poste à pourvoir.
Une fois qu'un candidat proposé a été accepté, il incombe au client de contacter BUTLER BUREAU pour nous informer des conditions d'emploi, c'est-à-dire de la date de début, du titre du poste, du lieu et du salaire convenu.

Conclusion du contrat, parties du contrat
Le rapport contractuel entre le client et BUTLER BUREAU prend effet avec la signature de la commande écrite pour la recherche et la sélection de personnel ("contrat"), ou avec l'embauche ou le début du travail du premier candidat proposé par BUTLER BUREAU - selon ce qui se produit en premier - et est régi par la demande, les éventuels accords écrits complémentaires et les présentes conditions générales.

Rémunération
Le client doit payer les honoraires pour les services de BUTLER BUREAU conformément au

1010 Vienne | Tuchlauben 7a | +43 1 25 300 25 225 | +33 1 89 16 56 59
office@butlerbureau.eu | www.butlerbureau.eu
Coordonnées bancaires: ERSTE Bank | IBAN: AT73 2011 1294 4365 5300 | BIC: GIBAATWWXXX
FN: 350592 b HG Vienne| UID: ATU 66298614 | Propriétaire: Mag. Claudia Schlegel

présent contrat même si la relation contractuelle avec le candidat n'est pas conclue par le client mais par un tiers dans la sphère d'influence du client ou attribuable au client (par exemple, employeur, fondation privée, société du groupe, personne ayant reçu du client des données sur le candidat, etc.).
Les honoraires (en tenant compte du ou des paiements partiels effectués lors de la commande) sont dus dès l'établissement d'un service, d'un travail ou d'une autre relation contractuelle avec le candidat présenté par BUTLER BUREAU, au plus tard le premier jour du travail du candidat pour le client ou le tiers susmentionné.
Le client s'engage à informer immédiatement BUTLER BUREAU (‘obligation de notification’) si le contrat n’est plus en cours ou si le poste n'a pas été pourvu par BUTLER BUREAU. Dans ce cas, BUTLER BUREAU a droit au paiement du service de préparation et des honoraires pour la présentation des candidats, même dans le cas où l'obligation de notification n’a pas été respectée.
Si le client ne respecte pas son obligation d'informer BUTLER BUREAU ou si le client ne fait pas de déclaration dans les 14 jours suivant la transmission des données du candidat, le contrat prendra automatiquement fin 14 jours après la transmission des données du candidat. Dans ce cas, le paiement du service de préparation ne sera pas remboursé et un total de 85% des honoraires totaux, moins les montants déjà payés, sera dû.

Résiliation du contrat
Le client aussi bien que BUTLER BUREAU a le droit à tout moment de mettre fin au contrat par notification écrite (lettre ou email).
La totalité de la redevance est due à BB BUTLER BUREAU si un candidat présenté est embauché dans les 24 mois suivant la résiliation du contrat avec BUTLER BUREAU. Cela s'applique indépendamment de la manière dont le contact entre le client et le candidat s'est établi par la suite. Dans un tel cas, le client est tenu d'informer immédiatement BUTLER BUREAU de l'embauche ou de l'emploi en tant que freelance.

La rupture et la résiliation du contrat se font:
a) par la notification par le client que le contrat n'est plus en cours ou la déclaration du client que le poste ne sera pas pourvu par un candidat de BUTLER BUREAU.
b) Par la notification par le client de la volonté de pourvoir le poste annoncé par un candidat proposé par BUTLER BUREAU.
c) Automatiquement 14 jours après l'envoi des données du candidat par BUTLER BUREAU, si le client (i) ne fait pas de déclaration dans ce délai ou (ii) ne remplit pas son obligation de notification à BUTLER BUREAU.

En cas de résiliation du contrat par le client, où BUTLER BUREAU n'est pas responsable ni fautif, BUTLER BUREAU est en droit de facturer un total de 85% des honoraires, moins les paiements déjà effectués ; il en va de même en cas de résiliation du contrat par BUTLER BUREAU, à condition que BUTLER BUREAU ait soumis au client au moins trois profils de candidats qui correspondent à la description du profil recherché spécifiée par le client dans la commande, ou si la résiliation du contrat a été causée par un défaut de paiement ou une violation du contrat par le client.

1010 Vienne | Tuchlauben 7a | +43 1 25 300 25 225 | +33 1 89 16 56 59
office@butlerbureau.eu | www.butlerbureau.eu
Coordonnées bancaires: ERSTE Bank | IBAN: AT73 2011 1294 4365 5300 | BIC: GIBAATWWXXX
FN: 350592 b HG Vienne| UID: ATU 66298614 | Propriétaire: Mag. Claudia Schlegel

Prix, conditions de paiement, interdiction de compensation, interruption des services
Sauf indication contraire, tous les honoraires et frais sont soumis à la taxe sur la valeur ajoutée au taux légal en vigueur. Le paiement des factures est dû dans les 7 jours et sans déduction. En cas de retard de paiement de la part du client, un intérêt moratoire de 12% par an est convenu. Le client en faute est en outre tenu de rembourser les frais de rappel et de recouvrement engagés, y compris les frais d'avocat ou d'agence de recouvrement. La compensation avec des contre-créances est exclue, sauf si ces contre-créances ont été constatées légalement ou reconnues par écrit par BUTLER BUREAU. En cas de défaut de paiement de la part du client, BUTLER BUREAU est en droit de suspendre ses services jusqu'à la réception complète de tous les montants facturés en souffrance et/ou de mettre fin au lien contractuel. Les sommes dues restent exigibles même si le service est interrompu.

Mesure de protection, protection des données
Toutes les données concernant les profils des candidats et les résultats du processus de sélection restent la propriété de BUTLER BUREAU, sauf si les candidats sont embauchés par le client. Le client doit traiter ces données de manière strictement confidentielle et les retourner à BUTLER BUREAU si elles ne sont pas utilisées. Toute divulgation à des tiers est expressément interdite. Cela s'applique également après la résiliation du contrat. Afin de garantir la protection de la vie privée du candidat, les vérifications de références directes auprès d'anciens et d'actuels employeurs ne peuvent être effectuées qu'après consultation de BUTLER BUREAU ou du candidat.
Le client accepte que son nom, son adresse et ses besoins soient inclus dans le fichier Clients de BUTLER BUREAU et que ces données soient stockées et traitées électroniquement. Il accepte également l'envoi de courriers électroniques à des fins d'information marketing et de publicité directe pour les produits et services de BUTLER BUREAU. Ce consentement peut être révoqué à tout moment.

Garantie, responsabilité
Les services de BUTLER BUREAU ne dispensent pas le client de l'obligation de vérifier si le candidat proposé correspond à ses besoins. BUTLER BUREAU n'offre aucune garantie et n'assume aucune responsabilité pour les informations fournies dans les documents du candidat (en particulier pour l'exactitude des références ou des certificats), pour toute autre information fournie par le candidat ou par des tiers, ou pour la capacité du candidat à répondre aux attentes du client ou à atteindre dans son travail une productivité particulière. La responsabilité pour une négligence légère de la part de BUTLER BUREAU est exclue. BUTLER BUREAU n'est responsable que de son propre contenu sur son site web. Dans la mesure où l'accès à d'autres sites web est rendu possible par des "liens", BUTLER BUREAU n'est pas responsable du contenu tiers qui y figure. BUTLER BUREAU ne s'approprie pas le contenu externe. BUTLER BUREAU s'engage à supprimer le lien vers ces pages le plus rapidement possible s'il a connaissance d'un contenu illégal.

Recherche prolongée
Si la relation de travail avec un candidat placé par BUTLER BUREAU prend fin dans les deux mois

1010 Vienne | Tuchlauben 7a | +43 1 25 300 25 225 | +33 1 89 16 56 59
office@butlerbureau.eu | www.butlerbureau.eu
Coordonnées bancaires: ERSTE Bank | IBAN: AT73 2011 1294 4365 5300 | BIC: GIBAATWWXXX
FN: 350592 b HG Vienne| UID: ATU 66298614 | Propriétaire: Mag. Claudia Schlegel

suivant la conclusion du contrat de travail, BUTLER BUREAU reprendra la recherche de personnel et enverra gratuitement au client une proposition de remplacement. BUTLER BUREAU remplacera le candidat recruté une fois sans frais supplémentaires dans les 60 jours suivant le début de la relation d'emploi si le candidat recruté quitte volontairement le lieu de travail du client ou est licencié pour un motif valable, à condition:
que BUTLER BUREAU soit informé par écrit par le propriétaire dans les cinq jours ouvrables suivant le départ du candidat, que le client ait respecté toutes les conditions du présent contrat et que tous les paiements, y compris le paiement final, aient été effectués dans les sept jours suivant la date de début de l'emploi du candidat placé. Dans ce cas, le client doit seulement assumer les éventuels frais de placement des annonces.
BUTLER BUREAU s'engage à remplir à nouveau le poste avec un engagement total. Toutefois, il n'existe aucun droit légal à ce que le poste soit à nouveau pourvu.
En cas de nouvelle recherche de personnel, la description du profil recherché initialement convenue servira de base. En cas de modification du profil recherché initialement convenu ou du salaire brut, le droit à une proposition de remplacement gratuite se perd et un nouveau contrat de placement doit être conclu.

2. HONORAIRE

Les taux d'honoraires correspondent aux exigences des profils professionnels standards. Le montant de l'honoraire forfaitaire par occupation dépend du lieu d'emploi et est toujours basé sur la situation actuelle du marché et les caractéristiques particulières du profil recherché. Toute déviation du montant de la rémunération forfaitaire par occupation sera portée à la connaissance du client avant la conclusion du contrat de placement.

Talent	Activités simples (par exemple : aide-ménagère uniquement pour le nettoyage)	**€ 4.860,--**
Expert I	Emplois nécessitant une expérience appropriée (par exemple : gouvernante de maison)	**€ 6750,--**
Expert II	Activités nécessitant des connaissances et des compétences étendues en matière de matériel et de main-d'œuvre (par exemple : une gouvernante qui cuisine ou qui s'occupe des enfants ou un majordome junior).	**€ 10.800,-**
Exécutif - Direction	Emplois exigeant des compétences professionnelles élevées et associés à des responsabilités professionnelles ou managériales étendues (par exemple : gouvernants ayant la responsabilité de personnel, maîtres d'hôtel, assistants personnels de restaurants) ou profils spéciaux avec des exigences très spécifiques et/ou une pénurie régionale.	**€ 16.800,--**

Les prix affichés ne comprennent pas les taxes sur la valeur ajoutée en vigueur.
Conditions de paiement : 1e facture partielle dans les trois jours suivant la facturation, 2e et 3e facture partielle dans les sept jours suivant la facturation. La recherche ne sera lancée qu'après la conclusion du contrat.

Pour les consommateurs / mandants privés

Information sur le droit de révocation du consommateur en vertu de la loi sur la vente à

1010 Vienne | Tuchlauben 7a | +43 1 25 300 25 225 | +33 1 89 16 56 59
office@butlerbureau.eu | www.butlerbureau.eu
Coordonnées bancaires: ERSTE Bank | IBAN: AT73 2011 1294 4365 5300 | BIC: GIBAATWWXXX
FN: 350592 b HG Vienne| UID: ATU 66298614 | Propriétaire: Mag. Claudia Schlegel

distance: le client, qui est un consommateur au sens de la loi sur la protection des consommateurs, peut se rétracter d'un contrat de vente à distance ou d'un contrat hors établissement dans les 14 jours suivant la conclusion du contrat sans donner de raison. Le client souhaite expressément que BUTLER BUREAU commence déjà à fournir ses services avant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours et il accepte expressément que, par le fait même, il ne dispose pas du droit de rétractation:
ce droit de rétractation n'existe pas, entre autre, pour les services si l'entrepreneur - sur la base d'une demande explicite du consommateur conformément à l'article 10 de la FAGG, ainsi que d'une confirmation du consommateur quant à sa connaissance de la perte du droit de rétractation en cas d'exécution complète du contrat - a déjà commencé, avant l'expiration du délai de rétractation conformément à l'article 11 de la FAGG, la réalisation du dit service et l'a complété.
Le client déclare expressément souhaiter que l'exécution de la prestation commence avant l'expiration du délai de rétractation selon l'article 11 de la FAGG et que la prestation soit alors entièrement exécutée.

Le mandant souhaite expressément que BUTLER BUREAU commence immédiatement l'exécution de la prestation autrement dit la recherche d'un candidat, et par conséquent qu'il n'existe aucun droit de rétractation après l'exécution de la prestation. Dans le cas où l'exécution a déjà commencé, l'acompte est dû au prorata.

Autres dispositions

Le lien contractuel est régi par le droit autrichien, à l'exclusion des normes qui renvoient à l'application d'un droit étranger.

Les parties conviennent expressément que la juridiction compétente est le tribunal compétent en la matière de Vienne.

La validité des conditions générales et le contenu de l'accord sont expressément acceptés.

Vienne, janvier 2020

1010 Vienne | Tuchlauben 7a | +43 1 25 300 25 225 | +33 1 89 16 56 59
office@butlerbureau.eu | www.butlerbureau.eu
Coordonnées bancaires: ERSTE Bank | IBAN: AT73 2011 1294 4365 5300 | BIC: GIBAATWWXXX
FN: 350592 b HG Vienne| UID: ATU 66298614 | Propriétaire: Mag. Claudia Schlegel